

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire

À notre école

Aucune forme de violence et d'intimidation n'est tolérée, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, dans le transport scolaire, ou par le biais des réseaux sociaux. Tout acte de violence ou d'intimidation doit être déclaré et sera géré immédiatement et confidentiellement. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré** ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresses** et léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Acte de violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite que se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimé directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Violence

Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Priorités et prévention:

- Surveillance lors des midis et pauses
- Midis thématiques de sensibilisation
- Capsules informatives pour les élèves et les parents
- Sensibilisation et formation du personnel sur la violence, l'intimidation et les actes de violence à caractère sexuel.
- Lecture de romans sur les différentes thématiques en 2e secondaire
- Ateliers de sensibilisation et de prévention
 - Judiciarisation (*présecondaire et 1re secondaire*)
 - Sextos (*2e secondaire et FPT*)
 - 24h texto l'impact des médias sociaux dans les relations amoureuses (*3e secondaire, FPT, FMS et ADEP*)
 - Prévention des fraudes (*4e secondaire, FMS et ADEP*)



Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire

Saviez-vous que?

En 2023-2024, il y a eu dix situations de violence et d'intimidation, de ce nombre six étaient de la violence et quatre de l'intimidation.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontres individuelles avec des intervenants, pour la victime, l'auteur et les témoins.
- Médiation possible
- Communication avec les parents
- Soutien dans la démarche de recherche de solutions et de comportements positifs.
- Références vers des ressources externes

Pour dénoncer

Dans un premier temps, communiquer avec l'éducatrice spécialisée de niveau ou le tuteur et un suivi sera fait auprès de l'intervenante pivot et la direction.

Sanctions possibles

- Réflexions écrites
- Retenues
- Suspensions internes ou externes
- Référence à Alternative à la suspension
- Signalement à la DPJ
- Signalement à la police

Intervenants

Annick Gagné, psychoéducatrice et intervenante pivot

Isabelle Lupien, TES - présecondaire & FPT

Andrée-Anne Lamy, TES - FMS & ADEP

Marie-Lou Rouette, TES - 1re secondaire

Patricia Duchemin (Izabel Ladouceur - janvier 2025), TES - 2e secondaire

Jessica Laurendeau, TES - 3e secondaire

Jenny Cloutier, TES - 4e & 5e secondaire

Le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation, la violence et les actes de violence à caractère sexuel à l'école se retrouve sur le site internet.

